

# CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2020

PROPOSÉ PAR LE CNFPT - INSET DE MONTPELLIER

## DIRECTEUR OU DIRECTRICE FINANCIER DE COLLECTIVITÉS



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

**POUR TOUTE INFORMATION :**  
Khalissa HOUAS, Conseillère Formation  
khalissa.houas@cnfpt.fr  
INSET de Montpellier

Marie-Ange MARQUEZ-VILLARD, Assistante Formation  
Tél. : 04 67 99 76 52 - marieange.marquezvillard@cnfpt.fr  
INSET de Montpellier

# **Cycle Directeur financier**

## **CALENDRIER**

### **Promotion 2020 - Inset de Montpellier**

#### ***UN METIER EN EVOLUTION***

Lors des vingt dernières années, la gestion financière des collectivités locales s'est profondément transformée : réforme des systèmes comptables, multiplication des instruments financiers, concurrence des prêteurs, diversification des modes de gestion, développement de l'intercommunalité, accroissement des compétences, raréfaction des ressources, montée des risques financiers et juridiques, émergence du contrôle de gestion, etc.

Confronté à ce contexte, le directeur ou directrice financier de collectivité territoriale doit aujourd'hui non seulement maîtriser les techniques inhérentes aux différents champs de son métier mais aussi renforcer son rôle de conseiller ou conseillère de l'exécutif ou encore développer une fonction transversale de « manager » des finances pour qu'émerge une culture de gestion au sein de l'organisation.

Conscient de ces enjeux, le cycle de formation professionnelle « directeur ou directrice financier de collectivités », créé par le CNFPT, a pour ambition d'apporter une réponse pertinente aux besoins de professionnalisation unanimement confirmés par les décideurs locaux et aux difficultés de recrutement qu'ils rencontrent pour pourvoir cette fonction.

#### ***A QUI S'ADRESSE CE CYCLE***

Le cycle de formation professionnelle s'adresse principalement aux cadres en situation de prise de fonction ou de mutation professionnelle recherchant ainsi une rapide proportionnalité.

#### ***OBJECTIF GENERAL DU CYCLE***

##### **La professionnalisation**

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation autour des invariants du métier et vise à :

- développer l'acquisition de connaissances et de savoir-faire professionnels liés au métier ;
- transformer ces apprentissages en compétences par des travaux et productions directement liés aux situations professionnelles.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

### Organisation et durée

Le cycle se compose de 8 modules pour une durée totale de 40 jours.

### Une pédagogie adaptée à des professionnels en activité

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation, une approche par la pédagogie active est retenue :

- alternance entre formation théorique et application en situation de travail ;
- conduite d'un projet professionnel pour aider les participants à transférer leurs nouveaux acquis dans leur activité.

### Des apprentissages ponctués par des épreuves d'évaluation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation systématique. Un rapport à finalité professionnelle est présenté devant un jury à la fin du cycle. Pour le produire, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique spécifique.

### Délivrance du certificat de formation

Après évaluation des modules et soutenance du projet et/ou validation des acquis de l'expérience, le certificat de formation professionnelle est délivré par le président du CNFPT.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 4 novembre 2019**

|                                       |   |                           |
|---------------------------------------|---|---------------------------|
| <b>Module 1</b>                       | La fonction financière et le rôle de manager ou de manageresse du directeur ou de la directrice financier d'une collectivité territoriale | 27 au 31 janvier 2020     |
| <b>Module 2</b>                       | L'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget d'une collectivité territoriale   | 9 au 13 mars 2020         |
| <b>Module 3</b>                       | L'analyse et la stratégie financière en collectivité  | 20 au 24 avril 2020       |
| <b>Module 4</b>                       | L'analyse fiscale et stratégie de territoire  | 25 au 29 mai 2020         |
| <b>Module 5</b>                       | La gestion de la dette et de la trésorerie  | 29 juin au 3 juillet 2020 |
| <b>Module 6</b>                       | L'analyse, le calcul des coûts et l'optimisation des ressources   | 7 au 11 septembre 2020    |
| <b>Module 7</b>                       | La gestion réglementaire et financière du patrimoine d'une collectivité territoriale  | 12 au 16 octobre 2020     |
| <b>Module 8</b>                       | La gestion réglementaire et financière des marchés publics d'une collectivité territoriale  | 16 au 20 novembre 2020    |
| Soutenance de rapport de fin de cycle |   | <b>15 décembre 2020</b>   |

Tous les modules se dérouleront à l'INSET de Montpellier

### **CONTACTS**

Marie-Ange MARQUEZ-VILLARD –  
[marieange.marquezvillard@cnfpt.fr](mailto:marieange.marquezvillard@cnfpt.fr) - 04 67 99 76 52  
Khalissa HOUAS - [khalissa.houas@cnfpt.fr](mailto:khalissa.houas@cnfpt.fr)

## **CYCLE PROFESSIONNEL DIRECTEUR FINANCIER 2020**

### **OBJECTIFS DES MODULES DE FORMATION :**

#### ***1. La fonction financière et le rôle de manager ou manageuse du directeur ou de la directrice financier d'une collectivité territoriale***

Se positionner et comprendre le rôle du directeur ou directrice financier dans une collectivité est un enjeu fort, notamment pour les cadres novices dans cette fonction. Ce premier temps de formation vise à mettre en perspective les compétences professionnelles à développer, la responsabilité et les limites des actions liées à la pratique financière. La démarche pédagogique s'appuie sur l'exploration des différentes dimensions de ce métier.

#### ***2. L'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget d'une collectivité territoriale***

Ce second module se situe au cœur des nouveaux enjeux qui caractérisent le métier de directeur financier. Le processus budgétaire interne d'une collectivité peut en effet favoriser l'émergence puis la diffusion d'une culture de gestion au sein de l'organisation, et ceci par des procédures participatives qui replacent la notion de prestation rendue au centre du débat budgétaire.

#### ***3. L'analyse et la stratégie financière en collectivité***

L'analyse financière d'une collectivité territoriale est un outil qui doit permettre au directeur ou à la directrice financière de dégager les points forts et les points faibles d'une situation financière présente ou future. La perspective de cette analyse est de proposer aux élus des stratégies financières possibles et de les éclairer sur les conséquences financières de leurs choix en matière de politique publique.

#### ***4. L'analyse fiscale et la stratégie territoriale***

La fiscalité occupe une place prépondérante dans la structure financière des collectivités. Elle est par ailleurs au centre de nombreux débats politiques. L'objectif du directeur ou directrice financier est d'optimiser cette ressource tout en maîtrisant la pression qui s'exerce sur le contribuable et ce dans un contexte de spécialisation fiscale et de réformes en cours qui fait craindre à certaines collectivités un moindre dynamisme de ce qui constitue leur principale marge de manœuvre.

#### ***5. La gestion de la dette et de la trésorerie***

Face à l'exigence toujours plus grande de maîtriser sa gestion, la gestion de la dette et celle de la trésorerie constituent une source d'économies « indolores » pour la collectivité. Pour ce faire, il appartient au directeur ou directrice financier d'en maîtriser parfaitement les techniques dans un contexte de complexification croissante de l'offre bancaire.

#### ***6. L'analyse, le calcul des coûts et l'optimisation des ressources***

De nombreuses collectivités sont aujourd'hui confrontées à une situation marquée par la dualité entre, d'une part, une demande sociale de services toujours plus importante et, d'autre part, des ressources plutôt en stagnation. Aussi apparaît-il important pour le directeur ou directrice financier, de bien appréhender les techniques de calcul des coûts afin d'apporter une aide à la décision en matière de politique tarifaire, de maîtrise des charges ou de choix du mode de gestion des services publics.

### ***7. La gestion réglementaire du patrimoine de la collectivité territoriale***

La modernisation des instructions budgétaire et comptable, amorcée depuis une dizaine d'années (M4, M14, M52, M17...) oblige les collectivités locales à inventorier et à valoriser leurs immobilisations. Au-delà de son caractère réglementaire, cette disposition peut constituer une réelle opportunité pour mettre en place une gestion stratégique du patrimoine permettant de dégager des marges de manœuvre.

### ***8. La gestion des marchés publics***

Une proportion significative des rejets de mandat qu'opère le comptable public est souvent inhérente aux situations de marchés publics. Il importe donc, pour le directeur ou directrice financier, de bien connaître les règles de l'exécution financière des marchés publics dans le cadre des nouvelles dispositions et de les faire respecter.

**OBJECTIF TRANSVERSAL** : Se préparer à l'élaboration et à la présentation du rapport de fin de cycle.

# VOTRE FORMATION AU CNFPT

## Fiche pratique



### JE CONFIRME MA PARTICIPATION

Vous devez **confirmer votre participation** à la formation avant la **date butoir** indiquée dans votre convocation.



### JE PREPARE MON DEPLACEMENT EN FORMATION

#### 1 Mon lieu de formation

**Consultez votre convocation pour connaître l'adresse de votre lieu de formation.** Un plan joint vous permettra, en fonction du site, de choisir le mode de déplacement le plus adapté. Les stationnements payants ne sont pas pris en charge par le CNFPT. Pour vos déplacements sur Montpellier, consultez les trajets testés et commentés sur le site [cnfpt-mobilité](http://cnfpt-mobilité).

#### 2 Mon trajet : les modalités de prise en charge

##### Extrait de la délibération du Conseil d'administration du CNFPT 2014-016 du 19 février 2014 modifiée :

« La prise en charge concerne les stagiaires qui suivent une formation organisée par le CNFPT, à l'exception des préparations aux concours et examens, des formations organisées en intra, des journées d'actualité, séminaires et événementiels, des formations payantes. Peuvent en bénéficier les seuls agents pour lesquels une cotisation est perçue : fonctionnaires stagiaires ou titulaires, agents contractuels de droit public, salariés en contrat emploi d'avenir et en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). »

L'indemnisation versée est conditionnée par le mode de transport utilisé depuis **le code postal** de la résidence administrative de l'agent **au code postal** du lieu de formation (Calcul effectué sur le site via michelin - trajet par la route le plus court en distance). Les agents dont la résidence administrative se situe dans un des départements d'Outre-mer ou en Corse sont invités à se rapprocher de la personne en charge de la formation.



L'indemnisation des frais liés à votre venue en formation est effectuée exclusivement par virement bancaire. **Un RIB au format papier vous sera demandé à chaque entrée en formation.**

| MODE DE DEPLACEMENT  | INDEMNISATION   |
|--|---|
| <b>Transport en commun</b>   | <b>0,20€/kilomètre</b> , versée à compter du 1er kilomètre parcouru à condition que la franchise des 40 kms (aller/retour) soit dépassée.   |
| <b>Co-voiturage uniquement via l'application <a href="#">mobistage</a></b> | <b>0,25€/kilomètre</b> , versée uniquement au conducteur, quel que soit le nombre de passagers. L'indemnisation est effectuée à compter du 1er kilomètre parcouru à condition que la franchise des 40 kms (aller/retour) soit dépassée. |
| <b>Individuels motorisés (auto ou moto),</b>                               | <b>0,15 €/kilomètre</b> à compter du 41ème kilomètre parcouru (aller/retour) de la résidence administrative de l'agent au lieu de formation (trajet par la route le plus court en distance).  |

**Pour les stagiaires en situation de handicap** l'indemnisation est fixée à hauteur de **0,15€/kilomètre** à compter du 1er kilomètre et quel que soit le nombre de kilomètres parcourus.

Aucune prise en charge ne sera effectuée dans les cas suivants :

- le montant à indemniser est inférieur à **4€**, le coût de gestion de l'opération dépassant la somme à verser
- les déplacements ont été effectués avec un véhicule de service ou de fonction

**Modalité de contrôle :** pour l'indemnisation de vos frais de déplacement, la transmission de justificatifs pourra vous être demandée à l'ouverture d'une session de formation. Veillez à conserver vos titres de transport.



## VOTRE RESTAURATION

Les repas sont pris en charge par le CNFPT uniquement pendant la durée de la formation.

La prise en charge est effectuée :

- soit par le biais d'une réservation dans un lieu de restauration à proximité du site de formation.
- soit par le versement d'une indemnité de 11 euros dans le cas où aucune réservation n'a été prévue par le CNFPT (montant fixé par la délibération du C.A du CNFPT, cette indemnité est également versée pour les **repas du soir des personnes hébergées par le CNFPT à compter du 1<sup>er</sup> jour du stage**)

**Pour le site Euromédecine** : Les repas du midi et du soir (pour les personnes hébergées) sont pris au restaurant de la délégation de Languedoc-Roussillon du CNFPT sur place.



La restauration n'est pas prise en charge pour les préparations concours et pour les événementiels.



## VOTRE HEBERGEMENT

Les stagiaires dont la résidence administrative est située à plus de 70 kilomètres aller du lieu du stage (calcul effectué sur [viamichelin.fr](http://viamichelin.fr), trajet le plus court) peuvent solliciter la prise en charge de leur hébergement (excepté les **agents en situation de handicap ou à mobilité réduite** pour lesquels ces critères ne s'appliquent pas). En cas de refus de l'hébergement proposé par nos services, aucune indemnisation de repas (soir) ou de nuitées ne sera appliquée par le CNFPT.

- Votre lieu d'hébergement vous sera précisé une semaine avant le début de la formation.
- L'hébergement la veille de la formation sera possible si le trajet est supérieur à 150 km aller.

**Pour le Site Euromédecine** : sauf information contraire, votre hébergement est prévu pour toute la durée de la formation dans les locaux de la délégation de Languedoc-Roussillon sur place. Un accueil est assuré toute la nuit. Contact : 04 67 61 76 76.

### IMPORTANT

La prise en compte de votre hébergement est strictement conditionnée à la réception, par la Délégation Languedoc-Roussillon ou par l'INSET, de la fiche de confirmation avant **la date butoir** indiquée dans votre convocation.

Si vous étiez amené à annuler votre hébergement, veuillez en informer rapidement la personne en charge du suivi de la formation.

Toute absence non justifiée entraîne l'annulation systématique de toutes les nuitées réservées. Les dépenses engagées par le CNFPT pourront être facturées à votre collectivité.



## VOTRE FORMATION

Votre formation peut se dérouler en partie à distance. Pour vous accompagner, consulter les ressources et tutoriels dédiés en cliquant sur l'image ci-contre.

A l'issue de votre formation, un bilan vous sera transmis par courriel. Celui-ci nous permet de disposer de vos retours et d'ajuster nos formations pour répondre au mieux aux besoins des agents et des collectivités.



**Occitanie Délégation Languedoc-Roussillon**  
95, rue Brumaire  
34000 Montpellier - 04 67 61 77 77

Accueil du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 16h00

7



**INSET de Montpellier**  
76, place de la Révolution Française  
34965 Montpellier - 04 67 99 76 76

Accueil du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 16h00



## Bulletin d'inscription 2020 Cycle professionnel Directeur Financier

À retourner à l'Inset avant le **4 novembre 2019** à [marieange.marquezvillard@cnfpt.fr](mailto:marieange.marquezvillard@cnfpt.fr)  
avec : lettre de motivation, CV et copie du diplôme le plus élevé du candidat  
ainsi que toutes pièces que le candidat jugera utile

**La participation du stagiaire à l'ensemble des modules constitue une nécessité pour la bonne réalisation du cycle et une condition de délivrance de la certification du CNFPT à l'issue de la formation**

Je soussigné(e).....  
Représentant(e) de l'autorité territoriale,  
Ai pris bonne note des dates du cycle « **Directeur.rice financier.ère** » et, pour le cas où le candidat serait sélectionné **m'engage à lui permettre de participer à l'ensemble des modules programmés selon le calendrier ci-joint.**  
**Signature :**

### Candidat.e

Civilité  Mme  M.

Nom ..... Prénom .....

Nom de jeune fille .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Adresse personnelle.....

CP..... Ville..... Tél.....

Mail .....

Niveau d'études ..... Diplôme.....

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de ce cycle :

- Catalogue CNFPT  Site Web CNFPT  Publication presse spécialisée  
 Employeur  Cadres territoriaux  Autres : .....

### Employeur

Collectivité.....

Nombre d'habitants dans le cas d'une commune ou EPCI .....

Adresse.....

### Situation professionnelle

Service d'affectation .....

Fonction.....

Grade..... Date nomination dans le grade .....

Fait à, .....

**Visa et cachet pour accord**

le .....

### DESCRIPTION DE POSTE

A l'aide de la fiche de poste ci-après, décrivez votre métier actuel

**1. Intitulé du métier :** trouvez un intitulé précis et clair en un maximum de 6 mots

**Description synthétique du poste et énumération des missions :**

Décrivez-le de façon à expliciter l'intitulé, en énumérant les missions. Les principales missions pouvant être déclinées autour de 2 à 5 descriptifs. (Ex. : Participer à la définition des orientations financières)

**2. Activités principales :**

Enumérez vos activités principales, en les classant par ordre d'importance et en utilisant des verbes d'action pour les caractériser. Les activités découlent des missions évoquées ci-dessus. Elles correspondent à ce que vous faites concrètement (ex. : Manager le service financier, contrôler l'exécution budgétaire déconcentrée)

**3. Liste des fonctions ou services avec lesquels vous êtes en relation :**

Listez, par ordre d'importance, les fonctions ou services avec lesquels vous êtes en relation

**4. Intitulé du poste de votre (vos) supérieur(s) hiérarchique(s) :**

Indiquez l'intitulé du poste de la (des) personne(s) dont vous dépendez hiérarchiquement

**5. Intitulé du poste de votre (vos) subordonné(s) :**

Indiquez le cas échéant l'intitulé du ou des postes des agents qui vous sont hiérarchiquement rattachés

**6. Compétences, titres ou diplômes requis :**

Déterminez les compétences principales requises, selon vous, pour ce poste, les diplômes ou formations utiles et les caractéristiques particulières d'exercice